

Etranges étrangers (film) Histoire d'un film, mémoire d'une lutte (ouvrage)

Réalisation : **Marcel Trillat,**
Frédéric Variot

Documentaire, 1970

Durée : 1 heure

Auteur du livre associé :

Tanguy Perron

Editions Scope

Mars 2009, 192 pages

Le coffret (DVD + livre) : 29 euros

Dans la nuit du 31 décembre 1969 au 1^{er} janvier 1970, cinq travailleurs maghrébins mouraient dans l'incendie de leur foyer d'Aubervilliers. Ce fait divers a fait date dans la lutte pour les droits sociaux en France (la loi Vivien visant la disparition de l'habitat insalubre fut consécutive de cette affaire d'envergure nationale) et, plus encore, dans l'histoire du documentaire militant. Cette même année, les cinéastes Marcel Trillat et Frédéric Variot se penchaient sur les conditions de vie de ces... étranges étrangers. Le documentaire fut réalisé au sein de Scopcolor, un collectif de journalistes exclus de la télévision. Les éditions Scope font le point sur ce film charnière, en l'éditant et en l'accompagnant d'un livre, *Histoire d'un film, mémoire d'une lutte*, de l'historien Tanguy Perron.

Etranges étrangers fut en effet un véritable détonateur. Ignoré par la télévision, diffusé hors des circuits d'exploitation commerciale, il est le signe de l'engagement des documentaristes au lendemain de Mai 68. Plus encore, avec ce film, ce sont les archétypes de l'immigré au cinéma qui se modifient sous nos yeux. Jusqu'alors, la télévision mettait en scène des Espagnols ou des Portugais dont le grand public paraissait plus disposé à accepter l'image. Avec *Etranges étrangers*, l'immigration afro-maghrébine entre pour la première fois dans le champ cinématographique. Par la suite,



un grand nombre de films sur les conflits sociaux seront réalisés – singulièrement dans le département de la Seine-Saint-Denis – dans le but de garder un souvenir, une trace, la mémoire d'un mouvement. D'autres films afficheront un contenu plus ambitieux : dégager le sens d'un combat et même d'indiquer la « voie à suivre ». Les premiers ont été en majorité réalisés par des salariés, les seconds par des cinéastes professionnels. Ces cinéastes proviennent généralement eux-mêmes de deux champs idéologiques de gauche opposés. Tous ces films sont des documents historiques, certains sont de véritables essais de création artistique. C'est dire que la production, la réalisation et la réception des films sur les conflits sociaux ont aussi une histoire. A laquelle l'historien Tanguy Perron nous initie avec talent.

Pierre Tartakowsky,
rédacteur en chef d'*H&L*

Comment le peuple juif fut inventé

Shlomo Sand

Fayard

Septembre 2008, 446 pages

23 euros

A la question iconoclaste de savoir « comment le peuple juif fut inventé ? », Shlomo Sand répond par une réflexion plus iconoclaste encore. On ne saurait trop l'en remercier tant il contribue, ce faisant, à dégager la réflexion d'idées toutes faites et étouffantes. L'identité juive est en effet de façon systématique renvoyé à un invariable historique, les Juifs contemporains étant censés être les héritiers génétiques de ceux qui vécurent la destruction du Temple, l'exode, la diaspora. A notre époque, cette vision fixiste remplit une fonction idéologique et politique tellement évidente qu'elle soulève la question de sa fabrication. Elle

étaye en effet les ambitions territoriales de l'Etat d'Israël, dont l'identité nationale se superpose à celle d'une réalité juive éternelle et invariable. La démarche de Shlomo Sand, professeur d'histoire (contemporaine) à l'université de Tel-Aviv, se situe aux antipodes de ces évidences, qu'il soumet à la question avec intelligence et culture. Partant du constat de fait, la difficulté à confronter la définition officielle du Juif par l'Etat hébreu et la réalité de nombres de personnes se vivant comme juives, il interroge les fondamentaux de l'histoire officielle, à commencer par la diaspora survenue après la destruction du temple de Jérusalem. Ce mythe fondateur, sur lequel s'appuie le droit au retour, ne résiste guère à l'analyse, qu'elle soit historique ou archéologique. On n'ira pas plus loin dans le savoureux et passionnant travail de déconstruction auquel se livre l'auteur ; disons simplement qu'il en vient à défendre l'idée que les Juifs contemporains n'ont que de lointains rapports avec les habitants d'Israël des hébreux historiques. Et que la fameuse continuité d'un peuple ne peut s'envisager que comme un processus chaotique, nourri de temps à autre de vagues de conversions, souvent en opposition au poids de la romanité. Ces mouvements auraient constitué autant d'apports démographiques, mais détruisant toute théorie d'une quelconque identité demeurée à l'identique. Parmi lesquels il compte les Juifs du Yémen, ceux d'Afrique du Nord et les fascinants Khazars, vraisemblablement à l'origine des communautés yiddish d'Europe.

A partir de quoi, il en vient à interpellier la nature identitaire d'un pays qui ne se définit que comme « Etat des Juifs ».

Le livre de Shlomo fait écho à la controverse des « nouveaux historiens », engagée en Israël à la fin des années 1980. Il bous-



cule la traditionnelle définition essentialiste et ethnocentriste du judaïsme et témoigne de la persistance d'une pensée progressiste, combinant recherche historique et universalisme.

P. T.

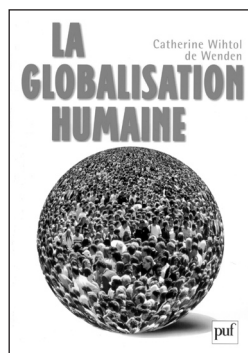
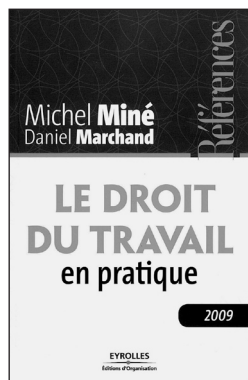
Le Droit du travail en pratique

Michel Miné, Daniel Marchand
Editions Eyrolles
Mai 2009, 572 pages, 30 euros

Cet ouvrage est destiné aux étudiants qui poursuivent un cursus juridique, et particulièrement l'enseignement du droit du travail dispensé pendant les deux semestres de la troisième année de licence en droit. Il s'adresse également à tous les juristes et praticiens de cette matière.

Après une introduction présentant le droit du travail (formation, caractères, sources) et soulignant le rôle de l'Etat, l'ouvrage se divise en deux parties. La première partie traite de l'entreprise : son organisation sociale, ses structures, les pouvoirs et contre-pouvoirs qui s'y manifestent, y compris le statut protecteur des représentants des travailleurs ; puis l'entrée du salarié dans l'entreprise, et donc les contrats intégrant le salarié dans celle-ci, ainsi que les changements affectant la relation de travail ainsi constituée. Enfin l'ouvrage s'intéresse à la sortie du salarié de l'entreprise (droit commun, licenciement pour motif économique, autres modes de rupture dont la rupture conventionnelle issue de la loi du 25 juin 2008, suites de la rupture).

La seconde partie est consacrée au travail : statut légal de la détermination collective des conditions de travail (questions essentielles relatives à la dignité dans le travail et à la lutte contre les discriminations, aux conditions et à l'organisation du travail). On n'aura garde d'oublier



à cet égard que Michel Miné, professeur de droit du travail au Cnam, est également membre du comité consultatif de la Halde et de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes. S'appuyant sur les textes recodifiés et sur la jurisprudence la plus récente, cet ouvrage tente de répondre aux questions essentielles de la réflexion doctrinale, et bénéficie de l'expérience variée de ses auteurs.

P. T.

La Globalisation humaine

Catherine Wihtol de Wenden
Puf
Septembre 2009, 262 pages, 26 euros

L'ouvrage de Catherine Wihtol de Wenden s'inscrit dans le fil d'un travail suivi et approfondi sur les facettes et ressorts multiples des migrations. Celles et ceux qui ont lu ses ouvrages précédents apprécieront d'autant plus son apport ; les autres découvriront – au-delà de l'ampleur d'un phénomène et de sa complexité – son caractère tout à la fois incontournable et décisif pour l'avenir d'une humanité confrontée à sa propre dimension globale. De fait, nous vivons le temps de migrations mondialisées. Les causes en sont multiples et se combinent : urbanisation, scolarisation, information, facilitation des transports et ouverture des frontières de pays hier fermés, pour aboutir à créer une intense mobilité. Ce phénomène bouscule bien des données historiques et dessine vraisemblablement, de façon durable, le profil des mondes à venir. Traditionnellement terre de départ, l'Europe est devenue terre d'accueil. L'Asie, grand réservoir de population, effectue une migration planétaire par ses diasporas. L'Afrique est entrée dans la mobilité interne et exter-

ne, parfois dans des conditions dramatiques.

De son côté, le continent américain connaît un intense déplacement démographique du Sud vers le Nord, tandis que des migrations Sud-Sud traversent la Méditerranée et le Moyen-Orient et que les migrations Est-Ouest, suite à l'ouverture des frontières du monde russe et chinois, se déploient de l'Extrême-Orient à l'Europe centrale et orientale...

Autant de données qui indiquent que nous sommes entrés dans la seconde épopée migratoire de l'âge moderne, après la grande période des années 1880-1930.

On sait que cette évolution n'a rien d'un chemin pavé de roses ; plus souvent qu'à son tour elle bouleverse, inquiète, provoque défiances et crispations de tous ordres. Elle interpelle la capacité de l'Etat-nation à contrôler ses frontières et à définir son identité tout en construisant de nouveaux acteurs transnationaux, dans les champs économiques, culturels, politiques ou familiaux. Dans des sociétés toujours plus urbanisées, où les villes métropoles sont des pôles d'intense mobilité et d'exclusions multiples, elle exacerbe les nouveaux défis les questions du vivre ensemble, du développement, des risques environnementaux, de la gouvernance mondiale, et, *in fine*, de la reconnaissance d'un droit à la mobilité comme droit fondamental de l'homme.

Dans ce contexte tendu, l'évolution du droit international vers une plus grande reconnaissance des droits des minorités, la prise en compte – avec ses avancées et ses reculs – d'une justice pénale internationale vient souligner l'urgence à penser mondialement les migrations, dans toutes leurs dimensions, singulièrement celles qui relèvent du respect des droits de l'Homme. Elle invite à repasser les notions de d'Etat-nation, nationalité, de citoyenneté au marbre des réalités mondiales en devenir. Dans l'immédiat, elle soulève avec